

qu'un artiste juge toutes les œuvres du point de vue de son œuvre personnelle, est-il interdit de le croire capable de quelque désintéressement, et ne peut-on espérer au moins que ses préférences, puisqu'il en faudra toujours tenir compte à l'humaine faiblesse, seront déterminées par des motifs plus élevés, plus artistiques, et à coup sûr mieux raisonnés que ceux de l'écrivain qui loue à outrance les amis de son journal, et blâme sans merci les habitués du kiosque voisin ?

Voici René de Récy, presque un professionnel, nous l'avons dit : il est impossible de séparer de son nom celui de Camille Saint-Saëns (1), son condisciple et son ami de jeunesse, dont il resta si fortement influencé que toute sa critique est orientée sur l'œuvre de l'auteur de *Henry VIII* comme si elle était la sienne propre. On lui reprochera peut-être quelque tendance à l'injustice envers certains contemporains, dont la renommée s'appuya, sinon sur une plus haute considération artistique, du moins sur des succès plus faciles et plus brillants. Certes, il a été cruel à la respectable vieillesse de M. Thomas, dur à M. Reyer, impitoyable surtout à M. Massenet. Cependant la rude franchise dont il a souvent fait preuve vis-à-vis même de M. Saint-Saëns, et les éloges qu'il n'a pas toujours ménagés à ses rivaux nous forcent de le reconnaître parfaitement sincère, j'oserai dire impartial, dans toute la mesure qu'il est donné à l'homme d'atteindre.

On veut soupçonner tous ses jugements d'être exclusivement dictés par son identification à une haute personnalité artistique : ne serait-il pas plus juste de penser que cette identification lui fut imposée par sa propre nature, qui était d'avoir plutôt l'intelligence que le sentiment des choses, et par son goût acquis pour la perfection du style et la recherche de l'écriture. Il a été à M. Saint-Saëns plus volontiers qu'à Gounod, comme à Bach plutôt qu'à Gluck, et dans l'œuvre de Wagner, aux *Meistersinger* plutôt qu'à *Lohengrin*. Tous ses jugements, sur les anciens comme sur les modernes, se peuvent expliquer ainsi par une préférence pour la musique faite sur le charme de l'inspiration spontanée. On peut ne point partager toutes ses opinions : comment méconnaître cependant la solide logique qui les a dictées, l'intelligente et consciencieuse analyse qui les a précédées ? Il n'a pas toujours été en état de sympathie peut-être, mais il a su tout comprendre et tout expliquer.

On parle sans cesse à la critique de tenir compte de la nature de l'auteur, de l'influence des milieux : qui tiendrait quelque compte aussi de la nature du

critique, ne pourrait-il pas lui-même se faire le juge du jugement, pour en déduire selon son propre tempérament, par similitude ou même par contradiction, une opinion certaine et complète ? Qui saurait bien lire, par exemple, la collection des articles de René de Récy n'aurait rien de plus à apprendre sur ce que fut la musique en ces dernières années.

Et puis, est-il certain que le lecteur, tout en réclamant bien haut l'impartialité absolue, la désire si fort ? Il ne hait rien tant que l'indifférence. Demême qu'il ne juge une œuvre d'art que sur l'impression qu'il en reçoit, et d'après le sentiment né en lui de la sensation, de même ce qu'il cherche et ce qui l'intéresse dans un article de critique, n'est-ce pas surtout, après une soigneuse analyse, l'impression qui déterminera la sienne, parce qu'elle émane d'une personnalité qui lui inspire confiance et sympathie ? A l'une comme à l'autre, un peu de chaleur ne saurait nuire. Et si la figure regrettée de René de Récy méritait de nous arrêter, c'est qu'il est un des meilleurs exemples que l'on écrit toujours bien de ce que l'on sait bien, et mieux encore de ce que l'on aime.

GASTON GARRAUD.

## QUESTIONS PÉNITENTIAIRES

La misère et le bagne. (Après 1849)

Les hasards de la vie, « quelque diable aussi me poussant », — un diable qu'on appelle l'amour des voyages, — m'ont conduit en Nouvelle-Calédonie, puis en Guyane. J'ai fait un assez long séjour dans chacune de ces deux colonies pénitenciaires, où le même régime est appliqué dans des conditions si différentes ; j'en ai visité tous les coins et les recoins, m'efforçant d'avoir des yeux pour regarder et des oreilles pour entendre. Pendant plusieurs années, jaloux de faire ample moisson de documents humains, je me suis appliqué à nouer et à entretenir des relations avec la population du bagne. Je crois pouvoir dire — sans, d'ailleurs, tirer de ce fait une vanité exagérée — que j'ai vu défiler devant moi tout ce que notre pays a produit de forçats depuis une génération, tout ce qu'il a, jusqu'ici, fourni de relégués, et ma conscience ne me reproche pas d'avoir laissé passer un seul gredin tant soit peu qualifié sans qu'il m'ait favorisé d'une interview.

Je me suis formé ainsi une opinion très personnelle sur les éléments qui entrent dans l'analyse d'une âme de condamné et dans la genèse de la plupart des crimes. Cette opinion, née spontanément d'une série d'observations, a modifié complètement le système d'idées toutes faites, banales et vagues

(1) *Musiciens contemporains* : M. Saint-Saëns ; *Revue Bleue*, 2 et 16 février 1889.

que je professais en pareille matière avant que j'eusse abordé au pays de la Chiourme.

Le mot « forçat » éveillait en mon esprit — comme il éveille probablement dans le vôtre — l'image d'un être d'aspect sinistre et féroce, sorte de bête fauve à face humaine, inspirant terreur et dégoût.

Eh bien ! maintenant, ce mot n'a plus pour moi ni la même consonance [ni la même signification ; je ne le prononce plus avec colère, mais avec pitié ; la vindicte publique me semble une idée barbare, la guillotine une monstrueuse mécanique, et j'estime que si la justice des hommes est satisfaite par leur fonctionnement, c'est qu'en vérité elle n'est pas difficile.

Je suis de ceux qui ne reconnaissent pas à la société le droit de tuer parce qu'ils ne sont pas très sûrs qu'elle ait le droit indiscutable de punir.

Entendons-nous, cependant, et ne vous hâtez pas de vous éloigner de moi comme d'un dangereux utopiste. Je ne supprime pas la répression ; bien au contraire, je la veux très complète et très sévère. Seulement, je n'en fais pas un but : je l'emploie comme un moyen curatif destiné à amener la régénération morale ; elle devra être raisonnée, graduée et, suivant les sujets, très variable dans ses applications.

Qu'est-ce qu'un crime ? La définition générale est celle-ci : violation grave de la loi morale, religieuse, civile. La définition du code pénal (art. 1<sup>er</sup>) est celle-ci : « Tout attentat dirigé contre les personnes, les biens ou la sûreté publique, toute infraction que la loi punit d'une peine afflictive et infamante. »

Qu'est-ce qu'un criminel ? Celui qui commet un crime. A prendre au pied de la lettre ces deux définitions, qui ne sont pas des chefs-d'œuvre, tout individu ayant commis l'une des infractions citées plus haut serait punissable. Il n'en est rien cependant, et, pour que le châtiment soit infligé, une condition essentielle s'impose : le violateur de la loi doit être responsable de son acte.

Par conséquent, on est obligé d'admettre deux catégories de criminels : les inconscients reconnus comme non coupables, les conscients regardés comme coupables. Les premiers sont enfermés dans des maisons de santé, les seconds sont enfermés dans des bagnes, cellules et cachots, ou même, le cas échéant, mis à mort par strangulation, décapitation ou électrocution, suivant les latitudes.

La fonction du juge consiste précisément à discerner les responsables des irresponsables. J'ose soutenir qu'il est impossible de remplir une telle mission avec une équité qui se rapproche suffisamment de l'équité idéale, par cette raison péremptoire que c'est là une tâche surhumaine, dont seule est capable la justice immanente et divine ; j'ose soutenir que la catégorie des responsables est extrêmement restreinte,

et c'est pourquoi je considère le bague comme un vaste hôpital *sui generis*, où l'on doit mettre en œuvre une thérapeutique toute particulière.

En d'autres termes, et afin de montrer que j'ai le courage de mes théories, je prétends que les criminels sont pour la plupart des malades dont les accès sont dangereux, qu'il faut placer dans l'impossibilité de nuire, qu'il faut essayer de guérir. J'ai idée que le crime est un microbe qui éclôt et se développe suivant que les milieux lui sont plus ou moins favorables : il grandit parfois jusqu'à se transformer en folie.

Au pénitencier de l'île Nou, situé en Calédonie, au pénitencier des îles du Salut, situé à la Guyane, on voit un vaste bâtiment ceint d'une haute muraille : la poterne qui donne accès à cette prison élevée dans une prison porte cette inscription gravée en lettres noires : *Quartier des aliénés*. Entrons. Le quartier est divisé en trois parties : une case qui sert de dortoir, une autre consacrée à la pharmacie et à l'hydrothérapie, etc., enfin une sorte de casemate où sont les cellules.

Dans les grandes cases, une quarantaine de fous tranquilles se promènent, monologuent, sifflent, chantonnent, geignent, griffonnent avec ardeur sur des bouts de papiers sales ; on trouve parmi eux, dans les mêmes proportions qu'à Sainte-Anne ou à Charenton, la manie religieuse, celles des grandeurs et de la persécution.

Presque tous, à ce que m'apprennent les gardiens, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat. D'horribles cris, d'affreux hurlements, partent des cellules où sont enfermés les furieux.

Tranquilles et furieux portent la livrée grise du bague et sont *en cours de peine*.

Voilà donc cent ou cent cinquante individus, bien et dûment reconnus fous par la médecine, qui expient des attentats « dirigés contre les personnes et la sûreté publique », comme dit le code. Ils ont, à la vérité, commis ces attentats avant que la folie se fût déclarée ; mais qui osera affirmer que déjà elle ne les possédait point ? Et, s'il en est ainsi, quelle foi nous inspireront les arrêts afflictifs et infamants qui les ont frappés, les considérant comme des criminels conscients ? Je ne crois pas manquer de respect aux cours et tribunaux non plus qu'à l'institution du jury en disant que la visite du quartier des aliénés-forçats m'a toujours laissé rêveur. Je ne peux me défendre de supposer qu'il y a beaucoup de chances pour que la folie cachée dans le repli d'une cervelle ou l'alcoolisme héréditaire aient été les causes directement impulsives des actes criminels commis par ces malheureux. Ils sont malades maintenant, c'est évident ; mais ils l'étaient auparavant, c'est très probable.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de la masse des forçats, de ceux qui n'ont pas donné signe de folie ni d'alcoolisme congénital. Compulsons, par exemple, les dossiers des douze cents condamnés du pénitencier central de l'île Nou. Un fait, tout de suite, va nous frapper : sur ces douze cents hommes, nous en trouverons onze qui appartiennent aux classes dites bourgeoises : anciens ecclésiastiques, notaires, bacheliers, employés de commerce. Les autres sont gens du menu peuple, dont la moitié complètement illettrée. Une centaine sont enfants naturels ; plusieurs ont été condamnés en même temps et pour le même fait que leur père ou que leur mère.

Interrogeons-les. En général ils répondent sur un ton qui veut être respectueux, mais en employant des expressions grossières, en se servant du vocabulaire du plus bas argot, qui est un certificat d'origine très topique. Leur attitude n'est pas embarrassée, car la timidité est le fruit de l'éducation et ils n'en possèdent pas l'ombre : aucune trace ni de repentir, ni de honte, ni de tristesse ; leur costume n'est pas pour eux une tunique de Nessus. Il est facile de constater, à l'heure de *la soupe*, qu'ils n'ont pas toujours mangé du bœuf et des haricots ; jamais ils ne se plaignent des hamacs, pourtant peu confortables, peu ragoûtants et très fréquentés par les punaises, ce qui laisse supposer que dans leur existence antérieure ils n'ont pas couché sur le duvet et dormi sous des courtines de brocart.

Parmi les ouvriers de profession, beaucoup travaillent avec zèle, avec plaisir, avec amour-propre de bien faire ; ils disent : mon établi, mes outils, ma machine, et semblent exempts de soucis.

Quant aux onze lettrés, c'est autre chose : ils passent leur temps en cellule et leur feuillet de punitions s'allonge sans cesse.

Ils sont paresseux, insolents, vicieux et insubordonnés. Eux non plus ne manifestent pas de repentir, mais ils ressentent la honte, qui se traduit par une bravade révoltante de cynisme. Je garde encore l'impression pénible que me firent éprouver un affreux voyou, jadis vicairé capitulaire (1) et un ex-violoniste lauréat du Conservatoire, qui s'était coupé deux doigts de la main droite avec une hachette pour essayer de se soustraire au travail, Mary Cliquet, le notaire auteur dramatique, émaillait volontiers ses discours de citations d'Horace ou de Virgile ; ce qui ne l'empêcha pas de mourir au camp disciplinaire réservé aux incorrigibles. Un autre, qui se donnait le titre de comte et se prétendait fils de Victor-Emmanuel et de la princesse X..., m'aborda un jour un papier à la main :

(1) Il est maintenant libéré, tient un cabaret borgne et s'enivre avec ses pratiques.

— Vous m'obligerez, me dit-il, de remettre cette lettre au gouverneur : ce sont de ces services qu'on ne se refuse pas entre gens du monde.

Ce gentilhomme si plein de désinvolture avait volé deux cent mille francs qu'il avait déposés chez un notaire, lequel — détail amusant — les avait emportés. Lui, cependant, avait été condamné, et on lui avait confié dans la fanfare de la Transportation les fonctions de trombone. On se vit bientôt forcé de les lui enlever, non pour incapacité musicale, mais à cause de sa mauvaise conduite.

Cette différence de nombre, cette différence d'attitude entre les 1189 pauvres hères du pénitencier, dépôt de l'île Nou et les 11 lettrés représentent une proportion normale, ainsi que j'ai pu m'en convaincre en étudiant la population pénale de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane.

Elles démontrent : 1° que les forçats se recrutent presque exclusivement dans les dernières couches sociales ; 2° qu'ils n'ont pas, pour la plupart, le sentiment de leur dégradation et qu'ils ne souffrent guère du bagne, ni physiquement, ni moralement. Est-ce à dire que les fils de manants viennent au monde avec des instincts pires que les fils de bourgeois ? M. Prudhomme lui-même, qui, dans le fond, n'est pas éloigné de le croire, protesterait contre une telle proposition. La vérité, c'est que la nature est égalitaire et que tous les enfants naissent, qui dans une soupente, qui sur un lit de milieu, dans un même état de nudité et de laideur, poussant le même vagissement plaintif. Ces petits êtres contiennent en eux pareille dose de bien et de mal, d'instincts honnêtes et de penchants vicieux.

Leur destinée morale est neuf fois sur dix affaire de milieu et d'éducation. Dès le moment où le petit misérable sera, en guise de langes, entouré d'un vieux torchon, il commencera à souffrir ; dès l'instant où le petit riche sera couvert de fine batiste brodée, il commencera à jouir. Ils ne cesseront plus l'un de pâtir, l'autre d'être heureux. Le premier, jeté dans la rue sans un baiser, sans une caresse, sans une main qui se tende, sans un conseil, croupissant dans l'ignorance, ne voyant autour de lui qu'abjection, exemples abominables, deviendra fatalement un coquin, s'il n'a une âme d'élite ; le second, choyé, dorloté, cultivé comme une plante rare, vivant en pleine lumière intellectuelle, deviendra fatalement un honnête homme, à moins que, par hasard, son âme ne soit foncièrement perverse.

Jamais il ne viendra à l'esprit du petit bourgeois de voler un morceau de charcuterie à un étalage. Cette probité est-elle indice de supériorité ? Non, elle prouve tout bonnement qu'il a chez lui du foie gras.

« Mais, me dira-t-on, que faites-vous de l'atavisme ? » Je répondrai que je n'en fais rien du tout au

point de vue moral. L'enfant d'une gourgandine et d'un assassin sera certainement un gredin s'il a été élevé par ses parents, et non point parce qu'il est issu d'eux. Rien ne s'oppose, dans le cas contraire, à ce qu'il soit honnête homme. Et si ma réponse vous semble hasardée, faites le voyage de Calédonie, demandez à visiter la ferme-école de *Neméara*, où sont élevés cent cinquante fils de forçats, informez-vous dans le pays de ce que sont devenus les jeunes gens sortis de cette école et vous apprendrez que les uns sont commis de magasin, d'autres chargés par des colons de la direction de leurs exploitations agricoles, de leurs *stations* de bétail, de leurs *stores*, etc., et que tous se conduisent parfaitement. En revenant, arrêtez-vous en Australie, faites-vous présenter chez de hauts fonctionnaires, des membres du Parlement, de grands négociants : ils vous recevront à merveille et vous inviteront à dîner; mais évitez, pendant le repas, de parler de Botany-Bay et des convicts, car il est très possible que votre amphitryon, parfait gentleman, soit le petit-fils d'un forçat.

Cet argument est péremptoire comme un fait.

Pourquoi ce fait s'est-il produit? Parce que l'enfant a été soustrait au milieu délétère pour être placé dans un milieu sain où on a désinfecté son âme... On l'a arraché à la misère, et le microbe du crime n'a pas, chez lui, trouvé sa pâture.

Cette théorie des milieux, que je ne crains pas de pousser à ses conséquences extrêmes puisque je mesure la conscience au crime, la responsabilité, la culpabilité à l'étiage moral et intellectuel de l'accusé, prend petit à petit sa place dans les systèmes pénitentiaires.

Le problème de la régénération morale est admis et sa solution officiellement poursuivie. Il constitue un progrès considérable et il a donné des résultats du plus haut intérêt : — évidente démonstration de l'intime solidarité qui existe entre la misère et la criminalité.

Permettez-moi de vous citer une des très nombreuses expériences dont j'ai été témoin et que j'ai suivies attentivement.

\* \* \*

Parmi les femmes envoyées de France afin d'être unies légitimement à des forçats concessionnaires et qu'abritait la maison centrale située dans le village pénitentiaire de Bourail, en Nouvelle-Calédonie, il y avait trois filles condamnées pour infanticide.

Comme elles étaient jeunes et vigoureuses, les demandes en mariage affluèrent, car là-bas les « demoiselles avec tache » trouvent facilement à se caser, surtout quand elles savent faire un peu de cuisine et connaissent le travail des champs, ce qui

était leur cas. On choisit dans la foule des candidats trois concessionnaires bien notés, laborieux et capables de subvenir aux besoins d'une progéniture éventuelle.

Les noces furent célébrées en même temps. Munis du livret de famille délivré par l'officier de l'état civil et de la bénédiction de M. le curé de Bourail, le R. P. Chaboissier, de l'ordre des Maristes, — un ancien zouave décoré de la médaille militaire, — les nouveaux couples se présentèrent devant le commandant du pénitencier, qui leur adressa de bonnes paroles et leur souhaita heureuse chance; puis ils se dirigèrent bras dessus, bras dessous, chacun chez soi.

L'année suivante, comme je revenais à cheval d'une excursion dans le nord de la colonie, je rencontrai tout près de Bourail, au hameau de « la Gendarmerie », — un nom bien suggestif pour un centre pénitentiaire! — M. le commandant, qui faisait sa tournée hebdomadaire. Une de mes premières paroles fut :

— Et nos trois mariages d'assassins et d'infanticides, que sont-ils devenus ?

— Ils prospèrent. Et tenez, l'un des ménages dont vous parlez demeure ici près, dans cette maisonnette qu'on aperçoit sur le coteau. Si vous voulez m'accompagner, nous le visiterons ensemble.

Nous quittâmes la grande route pour prendre un chemin rural, et, en un temps de trot, nous fûmes devant une case de bonne apparence, précédée d'un jardinet fleuri.

Assise sur un banc, à côté du seuil que protégeait un auvent, une jeune femme, proprement habillée, allaitait un baby, tandis que son mari, un peu plus loin, bottelait du fourrage : une vraie scène à la Berquin.

L'homme vint à nous, le chapeau à la main. Le commandant l'interrogea sur ses travaux, sur ses projets; il répondit que les affaires n'allaient pas mal, « qu'on s'accordait bien avec la Catherine, qui était réellement une bonne femme », et que tous deux n'avaient qu'une idée : amasser quelques économies pour le « petiot ».

— Alors, hasardai-je, votre femme l'aime bien, son « petiot » ?

— C'est-à-dire, Monsieur, qu'elle en est quasiment folle. Elle me répète souvent en pleurant : « Vois-tu, ce gosse-là, je l'aime *double!* »

Ce mot me parut profond et éloquent, plus convaincant qu'un long discours.

Délivré de l'étreinte de la misère, l'instinct maternel avait enfin parlé chez Catherine; elle était devenue une femme comme les autres femmes depuis le jour où la société lui avait permis d'avoir un enfant et donné la possibilité de l'élever. Maintenant elle versait des larmes au souvenir du pauvre innocent

qu'elle avait tué dans son affolement d'animal aux abois; elle consacrait au petiot la part d'amour qu'elle aurait réservée à l'autre, si elle avait eu, alors, du pain et un peu d'aide.

Ce qu'on avait fait après n'eût pas réussi moins bien si on l'eût fait avant.

Les colonies pénitentiaires nous donnent le spectacle très instructif de la transformation dont les âmes, en apparence les plus perverses, sont susceptibles. Cependant, je le répète, les moyens de traitement sont rudimentaires; quelques-uns vont à l'encontre du but: tel est l'emprisonnement cellulaire de six mois à cinq ans dont on punit une évasion. Oui, un condamné peut subir, vêtu d'un pantalon et d'une vareuse faits avec de vieux sacs, une réclusion absolue de cinq années! C'est la mort lente et affreuse par l'anémie, le désespoir, le ramollissement cérébral.

Combien je préférerais le travail doublé, le port, pendant un certain temps, du boulet, et la schlague dans les cas graves! Malheureusement on n'osera pas rétablir ces châtiments, par crainte de certaines déclamations pseudo-philanthropiques. Qu'on trouve donc autre chose, mais, pour Dieu, qu'on supprime la solitude, l'oisiveté stupide et, d'une façon générale, toutes les punitions qui abêtissent et qui brisent l'énergie!

Cette énergie, le condamné en aura besoin pendant la durée de sa peine, et c'est sur elle qu'il doit se baser la méthode de régénération. Mais combien elle lui sera plus indispensable au jour de la libération!

La libération d'un forçat est une cérémonie extrêmement simple, beaucoup trop simple, car elle consiste à ouvrir une grille devant lui et à le mettre dehors par les épaules.

Voilà donc notre homme au milieu d'une rue de Nouméa ou de Cayenne, revêtu de son costume de galérien, dont la société lui fait généreusement cadeau, sans un sou dans sa poche, — à moins qu'il n'ait une famille ou des amis qui aient envoyé pour lui de l'argent à la caisse de l'administration. Où aller? Le comité de patronage existe, mais seulement sur le papier: il ne s'est jamais réuni et n'a jamais pensé à fonctionner. Se présenter en pareil équipage pour solliciter un emploi n'est guère facile, et, la plupart du temps, le séjour du chef-lieu est interdit au libéré frais émoulu du bagne. Les communications avec l'intérieur de la colonie sont rares et coûteuses; du reste, il ne peut songer ni aux bateaux, ni aux diligences qui refuseraient de le recevoir. Il prend donc, à pied, une route quelconque, à l'aventure: s'il rencontre les gendarmes, il a des chances pour être arrêté et ramené au camp, menottes aux mains, pour fournir des explications: heureusement pour lui, les gendarmes coloniaux se promènent peu.

Le libéré avise une habitation, s'y dirige, offre ses services: on l'invite à déguerpir, car on a pour garçons de ferme des forçats loués par l'administration — des *assignés* — qui coûtent moins cher et dont on est maître; il insiste, on lui montre le canon d'un revolver. Cependant, il a faim et soif, se couche sous un arbre, le ventre creux et la bouche sèche. Comme notre voyageur n'est pas un saint, il rumine de mauvaises choses, et de là à les mettre à exécution il n'y a pas long. Le lendemain matin, quelque habitant constatera que sa cuisine a été dévalisée pendant la nuit (1).

Si le hasard bienveillant consent à ce que le libéré réussisse à se faire embaucher par une société minière, peut-être s'en tiendra-t-il à ce premier vol; sinon, il continuera, s'y habituera facilement, s'associera à une bande et, sans se soucier désormais de chercher du travail, vivra de larcins. Au bout d'un temps plus ou moins long, une battue sera ordonnée, on capturera la bande et notre libéré sera réintégré au bagne, pourvu d'un nombre respectable d'années de travaux forcés. Il y reprendra sa place, beaucoup plus mauvais qu'il n'était sorti, sans espérance désormais d'en finir; mais, pris de la fringale de la vie errante, il s'évadera, commettra de nouveaux vols, sera repris encore et, cette fois, enfermé pour cinq ans dans une étroite cellule voûtée. Il y mourra à peu près idiot et on jettera son cadavre aux requins.

Telle est l'odyssée, non pas de tous les libérés, mais des plus misérables, que je prends pour types.

Supposez maintenant qu'au moment de sa levée d'écrrou, on ait procuré immédiatement à cet homme des vêtements et du travail, qu'on se soit occupé de lui, qu'on lui ait témoigné quelque intérêt, peut-être en eût-il profité, peut-être serait-il aujourd'hui artisan ou cultivateur, peut-être candidat à la réhabilitation, qui lui permettra soit de rentrer en France, soit de devenir électeur et éligible. Pour le perdre définitivement ou pour le sauver définitivement, il aura suffi de l'abandonner aux griffes de la misère ou de l'y soustraire.

Je retrouve donc ici la société en faute, comme au moment où, favorisé par son imprévoyance, le crime initial a été commis. Elle est même plus répréhensible encore dans le cas particulier, puisque son champ d'action est circonscrit et que les armes ne lui manquent pas: ces armes ce sont les règlements qu'il dépend d'elle de modifier en y introduisant, à côté de la sévérité qui redresse, la charité qui soutient.

PAUL MIMANDE.

(1) Dans ce pays, la cuisine est toujours en dehors de la maison.

## NOTES D'ART

## L'exposition Corot.

C'était un bel hommage, d'ordre unique et d'exceptionnelle rareté, celui que rendirent à la mémoire de notre glorieux paysagiste les organisateurs de l'Exposition centennale de 1889. Non point tant peut-être par le nombre que par la qualité des ouvrages exposés : une trentaine de paysages, si mes souvenirs sont exacts, mais de quelle parfaite beauté, puisque au milieu d'eux se trouvaient la *Pastorale*, le *Soir*, la *Ronde des Nymphes* et *Biblis*, et par-dessus tout, cette merveille du *Bain de Diane*, qui demeure, dans la mémoire de tous ceux qui l'ont vue, comme l'exemplaire le plus achevé de la dernière manière de ce peintre exquis. L'Exposition universelle, où tant de grands noms se trouvaient mal ou incomplètement représentés, fut bien un véritable triomphe pour Corot, et si ce maître du paysage avait pu voir le magnifique ensemble de ses œuvres offert à l'admiration du public, certes il en eût ressenti une légitime fierté.

Très bel hommage encore une fois, mais dangereux précédent que cette exhibition ! Dangereux, entendons-nous, pour l'inévitable rapprochement qu'elle devait amener par la suite. Faire mieux était impossible : faire aussi bien n'était point aisé. C'était tenter autre chose qu'il eût fallu et je ne vois pas qu'on s'y soit attaché. L'occasion pourtant ne s'offrait-elle pas d'elle-même ? Puisque l'on réunissait, en vue de bien établir une dernière fois et à jamais la suprême maîtrise de cet artiste, les œuvres que contiennent les musées de l'État jointes à celles des collectionneurs, avant de lui élever ce monument, qui certes n'ajoutera rien à sa gloire, mais qu'en bonne conscience on ne pouvait lui refuser, n'était-ce pas le cas de donner à cette exhibition le haut et significatif caractère d'enseignement dont elle nous semble dépourvue, et cela par la négligence des organisateurs ?

L'Enseignement des Expositions ! Il nous est arrivé déjà d'insister sur ce point, et nous ne nous lasserons pas d'y revenir. Car il nous paraît bien que la raison majeure pour quoi l'on réunit des tableaux dans une salle, et l'on convie à les visiter un public peu familier souvent avec l'évolution des talents, c'est qu'il en puisse rapporter quelques notions précises et des données certaines qui serviront à sa propre édification. Bon pour vous, journalistes, critiques, collectionneurs, tous plus ou moins frottés d'art, qui, à défaut d'une haute compréhension des choses de l'esprit, possédez du moins ces élémentaires et suffisantes notions qui vous serviront de fils conducteurs... bon pour vous de déclarer satisfaisante une telle exposition ! Mais nous autres, modestes représen-

tants du public, nous demandons autre chose et nous voulons être guidés.

Ce que nous demandons... n'est-ce point cela même que nous avons obtenu, après combien d'années et d'inutiles requêtes, pour notre cher et vieux Louvre : l'ordonnance logique, le groupement rationnel, la disposition intelligente et claire de l'œuvre qui nous est présentée ? Les efforts qu'il a fallu donner pour obtenir ce résultat de la routine des conservateurs, Dieu seul le sait, et les libres esprits qui s'y sont employés ! Mais ce qui est vrai pour les vieux maîtres et l'enseignement des classiques, le serait-il donc moins quand il s'agit des contemporains récemment entrés dans la gloire, ou bien des combattants de l'heure actuelle qui travaillent à se faire leur place ? Une et identique pour tous apparaît bien cette loi de l'esprit et n'est-il pas étrange qu'après avoir une fois touché le vrai, il faille encore reprendre la démonstration et rééditer l'effort ?

\*  
\* \*

Ces objections présentées en façon de notes liminaires, faisons retour au maître charmant de qui l'œuvre nous est toujours douce et fraîche au regard, jeune à jamais aussi, car le temps et la mode ne sauraient avoir prise sur elle, et les yeux qui s'y complaisent en demeurent pour l'avenir impressionnés ! Dans l'irrationnelle et confuse ordonnance des tableaux présentés, cherchons à nous retrouver et surtout à *le* retrouver ! Il est douteux que jamais artiste ait suivi dans son évolution une voie aussi sûre, aussi précise, aussi *progressive*. Voilà ce qu'il eût fallu par-dessus tout indiquer au public par la disposition des tableaux : il ne paraît pas qu'on en ait eu souci. Regardez cette grande toile qui porte le titre : *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau*, et qui est de la première manière de l'artiste ; peinture consciencieuse, mais ennuyeuse, plate et sèche, où rien ne laisse soupçonner le Corot des années postérieures. C'est pourtant une œuvre bien authentique et bien précieuse pour qui veut mesurer la distance du point de départ au point d'arrivée. Continuez cette enquête ; et, faisant abstraction, autant qu'il est possible, des œuvres maîtresses qui viennent solliciter vos regards, appliquez votre attention, toute votre attention, sur ces premières études d'Italie où manifestement il demeure opprimé par l'enseignement des *choses peintes*, celui qui, si librement plus tard, avec une si complète indépendance, et par l'efficace vertu de sa vision personnelle, allait interpréter la nature. Voilà ce qu'à merveille nous révèlent ces curieux morceaux : le *Pont de Narni* (n° 146 du Catalogue), *Un site d'Italie* (n° 1), la *Vue du Tyrol* (n° 7), *Homère et les Bergers* (n° 14).